



# Le 27 janvier, manifestons pour des allocations chômage qui permettent de vivre dignement !

24 janvier 2022

Communiqué  
Le 24 janvier 2022

## Le 27 janvier, manifestons pour des allocations chômage qui permettent de vivre dignement !

Afin de donner des gages à son électorat en vue de sa réélection, Macron n'a cessé de s'attaquer aux droits des chômeurs-euses plutôt que de lutter contre la fraude fiscale et sociale auxquelles s'adonnent patronat et classes sociales aisées. Alors que le chômage est le premier motif d'insécurité sociale, en prémunir les travailleurs-euses devrait être l'objectif premier de la société et l'un des piliers nécessaires et essentiels de la protection sociale. En réalité les gouvernements successifs n'ont jamais cessé de lorgner sur les milliards de l'assurance chômage pour les intégrer à leurs politiques budgétaires en écartant au passage les organisations syndicales de leur gestion au sein de l'UNEDIC.

Ainsi, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le financement de l'assurance chômage était assuré comme pour les autres branches en grande partie par les cotisations des employeurs ainsi que des salarié-es, ces dernières étant assises sur leurs salaires. Ce financement assurait une relative indépendance de l'UNEDIC par rapport à l'Etat, sous la responsabilité des organisations patronales et syndicales toutefois sans les premiers concerné-e-s, les chômeurs/ses, exclu-e-s de sa gestion. Mais depuis cette date, à l'exception des intermittent-es qui gardent leur régime spécifique, les cotisations salariales ont été remplacées par l'impôt, l'Etat s'engageant soit-disant à financer le manque à gagner.

Dans le but assumé de prendre la maîtrise de l'assurance chômage, il a ainsi rompu le lien entre salaire et allocation chômage, imposant par la même ses conditions et chantages financiers à toutes les négociations sur l'assurance chômage, s'arrogeant en plus le droit d'imposer unilatéralement ses règles s'il le veut. Ce qui a été le cas notamment avec la nouvelle réforme de l'assurance chômage passée en force à l'automne 2021 qui ampute, rappelons-le, jusqu'à près de la moitié des allocations chômage de plus de 1 million de privé-es d'emploi et allonge la durée de temps de travail à effectuer pour pouvoir ouvrir des droits au chômage, empêchant de ce fait nombre de nouveaux chômeurs-euses de pouvoir bénéficier d'une indemnité. Cela alors que la moitié des chômeurs/ses n'en bénéficie déjà pas.

Cette situation intolérable doit cesser immédiatement. Cette réforme, comme toutes celles qui ont précédé et qui ont amputé les droits et les maigres revenus des chômeurs-euses tout en stigmatisant et contrôlant ceux-ci/elles-ci toujours plus dans leur recherche d'emploi, doit être abrogée.

Afin de donner des gages à son électorat en vue de sa réélection, Macron n'a cessé de s'attaquer aux droits des chômeurs-euses plutôt que de lutter contre la fraude fiscale et sociale auxquelles s'adonnent patronat et classes sociales aisées. Alors que le chômage est le premier motif d'insécurité sociale, en prémunir les travailleurs-euses devrait être l'objectif premier de la société et l'un des piliers nécessaires et essentiels de la protection sociale. En réalité les gouvernements successifs n'ont jamais cessé de lorgner sur les milliards de l'assurance chômage pour les intégrer à leurs politiques budgétaires en écartant au passage les organisations syndicales de leur gestion au sein de l'UNEDIC.

Ainsi, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le financement de l'assurance chômage était assuré comme pour les autres branches en grande partie par les cotisations des employeurs ainsi que des salarié-es, ces dernières étant assises sur leurs salaires. Ce financement assurait une relative indépendance de l'UNEDIC par rapport à l'Etat, sous la responsabilité des organisations patronales et syndicales toutefois sans les premiers concerné-e-s, les chômeurs/ses, exclu-e-s de sa gestion. Mais depuis cette date, à l'exception des intermittent-es qui gardent leur régime spécifique, **les cotisations salariales ont été remplacées par l'impôt**, l'Etat s'engageant soit-disant à financer le manque à gagner.

Dans le but assumé de prendre la maîtrise de l'assurance chômage, il a ainsi rompu le lien entre salaire et allocation chômage, imposant par la même ses conditions et chantages financiers à toutes les négociations sur l'assurance chômage, s'arrogeant en plus le droit d'imposer unilatéralement ses règles s'il le veut. Ce qui a été le cas notamment avec la **nouvelle réforme de l'assurance chômage passée en force** à l'automne 2021 qui ampute, rappelons-le, jusqu'à près de la moitié des allocations chômage de plus de 1 million de privé-es d'emploi et allonge la durée de temps de travail à effectuer pour pouvoir ouvrir des droits au chômage, empêchant de ce fait nombre de nouveaux chômeurs-euses de pouvoir bénéficier d'une indemnité. Cela alors que la moitié des chômeurs/ses n'en bénéficie déjà pas.

**Cette situation intolérable doit cesser immédiatement.** Cette réforme, comme toutes celles qui ont précédé et qui ont amputé les droits et les maigres revenus des chômeurs-euses tout en stigmatisant et contrôlant ceux-ci/celles-ci toujours plus dans leur recherche d'emploi, doit être abrogée.

En lieu et place d'une allocation entre les mains du patronat et du gouvernement, il faut instaurer un véritable salaire continué entre 2 emplois au minimum du niveau du SMIC dans le cadre d'une caisse gérée par et sous le contrôle démocratique des seules organisations syndicales de travailleurs-euses : ce système aura l'avantage de détourner le patronat des emplois précaires et l'inciter à créer de véritables emplois statutaires/pérennes, tout en garantissant un vrai revenu suffisant pour vivre aux chômeurs/ses.

Dès à présent, l'union syndicale Solidaires **exige un vrai plan de lutte contre le chômage** fondé notamment sur la réduction du temps de travail à 32h, la création d'emplois stables dans les services publics et les activités utiles socialement. Elle exige aussi une forte revalorisation des salaires, pensions et minimas sociaux. Elle revendique que 100 % des chômeurs-euses soient indemnisé-es à hauteur minimum du SMIC, indemnités financées par les cotisations patronales et sociales assises sur les salaires.

**La mobilisation de toutes et tous est donc indispensable : le 27 janvier, en grève et dans la rue, exigeons le respect de nos droits, la fin du harcèlement et des contrôles de recherche d'emploi, l'arrêt des radiations abusives ! Continuons le 1er février aux côtés des agent-e-s de Pôle Emploi en grève pour des créations de postes et de bonnes conditions de travail !**

**Réclamons de pouvoir disposer d'allocations chômage, inconditionnelles, fortement revalorisées pour toutes et tous les privé-es d'emploi ! Agissons et exigeons de pouvoir vivre dignement !**

---

**Lire aussi :** Voir notre page spécifique consacrée au 27 janvier

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >
- Adresse de cet article :  
<https://ancien.solidaires.org/Le-27-janvier-manifestons-pour-des-allocations-chomage-qui-permettent-de-vivre>